

# LE PARCOURS

**LE LACHENS** : Départ de la rando VTT 100 km depuis le village de LA ROQUE ESCLAPON sur 7km de cote pour accéder vers le sommet du Lachens et retrouver le tracé qui emprunte le GR49 en direction du Château d'Esclapon, qui traverse le ruisseau 'Le Fil' au niveau de la D563 qu'il suit sur 600m, puis qui reprend le GR49 en direction du village de Mons (803m).

**MONS** : Distance parcourue 15km.

**Premier ravitaillement : café- thé- chocolat- gâteaux.**

A partir de Mons, suivre la D563 sur 800m, tourner à droite au niveau de la station de pompage, prendre le PR du bois communal Valbouissole, traverser le ruisseau 'Le Fil' sur un pont ancien, tourner à droite direction 'les Vernes', retraverser la D563 en direction de Bourigaille, croisement de la D37-D53-D563, longer le terrain militaire de Canjuers, reprendre la D53 sur 2km, tourner à droite et passer dans les lieux-dits des Praziaux, des Combes Longues, de Belle Vue, le hameau 'Le Peyron du Bouquet', et 'Le Baguier' où l'on trouve la D19 à suivre sur 1,5km. Dans un virage, prendre à droite un chemin qui nous mènera à la Chapelle des Selves (341m) par la Colette et le chemin de St Pierre.

**CHAPELLE NOTRE- DAME DES SELVES** : Distance parcourue 36km.

**Deuxième ravitaillement : taboulé- charcuterie- pain, boissons et café..**

Prendre la D53 sur 1,2km, puis à gauche un chemin qui rejoint la D562 (Draguignan- Grasse), la traverser pour emprunter la D55 sur 2km. A droite entrer dans la forêt communale de St Paul, forêt domaniale de la Colle du Rouet, bois communal du Rouet, mas de Christian, Fontaine des Chasseurs (405m).

**CHATEAU DU ROUET** : Distance parcourue 60km.

**Troisième ravitaillement : pain d'épices- pâtes de fruits- jus de fruits.**

Direction D47, tourner à droite, rouler sur 500m puis à gauche prendre le tracé traversant la forêt ONF de la Colle du Rouet pour arriver à la maison forestière de Palayson.

A partir de Palayson, prendre à gauche avant la RN7, puis longer l'autoroute par les Castagniers jusqu'aux Quatre-Chemins. Prendre le rond-point et se diriger vers Roquebrune. Traversée du village par la Grande Rue puis arrivée au stade.

**ROQUEBRUNE** : Distance parcourue 76km.

**Quatrième ravitaillement : charcuterie-pain-pain d'épices- pâtes de fruits- jus de fruits.**

Du stade vers le chemin de La Valette puis le GR51 direction 'Les Clapiers'.

**LES CLAPIERS** : Distance parcourue 86km.

**Cinquième ravitaillement : pain d'épices- pâtes de fruits -jus de fruits.**

Du Pas de l'Eouve vers le col du Bougnon puis prendre la route sur 3km pour arriver à la plage de San-Peire en empruntant le passage souterrain.

**PLAGE DE SAN-PEÏRE** : ARRIVEE : Distance parcourue 100 km

**Sixième ravitaillement : boissons et soupe de poisson.**

Récompenses.

## **ATTENTION : INTERDICTION DE CIRCULER SUR LE PARCOURS**

Le jour de la manifestation les 2/3 de la rando sont soumis à plusieurs demandes d'autorisation de circuler : dans le domaine privé, communal ou domanial. Aussi, nous vous recommandons de **ne pas emprunter ce parcours en dehors de ce jour.**

Les organisateurs ne seront pas tenus responsables de la circulation de personnes à VTT sur les terrains et chemins interdits après le 9 Mai 2024.